

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE  
DE  
**CHEMINOT** 🇫🇷  
MOSELLE  
57420



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 25 AVRIL 2022 à 20 heures quinze

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)

**Présents** : François HENOT, Christine LORRAIN, Gérald BARTHEL, Maria VINCENT, Jean-Pierre TONDON, Jean-Noël MAILLARD, Anne-Lise JOLY, Isabelle MATHIEU, Richard ROBIN, Lionel KALIS, David BELIN, Mickaël SCHMISSER, Philippe ALEXANDRE

**Absente** : Emma WUNDERLICH

**Date de convocation** : 19/04/2022

Monsieur David BELIN est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire annonce qu'Emma Wunderlich, conseillère municipale, a envoyé un courrier réceptionné le 16 mars 2022 pour démissionner de son mandat de conseillère municipale par manque de disponibilité et suite à son déménagement. Le conseil municipal prend acte de cette démission.

**Délibération n°1** – Compte de Gestion 2021 (documents signés joints en annexe)

Les recettes et notamment la section investissements sont en baisse et a eu pour conséquence notamment une baisse de fonds propres de 39 000 à 11 000 €.  
Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote et approuve le compte de gestion 2021 présenté.

M. Maillard fait remarquer que les fonds propres diminuent comme il y a une baisse des recettes et aussi une hausse importante du budget de fonctionnement (225,93 %) ;

11 voix pour et 3 abstentions pour des raisons de non-maîtrise de tous les aspects liés au budget.

M. Le Maire précise que chaque conseiller municipal peut à titre individuel utiliser son CPF Élu. En cas de dépassement du montant, la commune peut contribuer aux formations

Délibération n°2 – Compte Administratif 2021 (documents signés joints en annexe)

Hors de la présence de monsieur François HENOT, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TONDON, 1er adjoint, après en avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021 présenté par monsieur François HENOT, après en avoir délibéré, décide hors de la présence de monsieur le Maire, d'approuver et de voter le Compte Administratif 2021 arrêté en :

**FONCTIONNEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 405 012.82 €

Recettes : 443 572.02 €

Excédent : 38 559.20 € (résultat excédentaire reporté de 2020 : 86 215.15€)

Résultat de clôture : 124 774.35 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 123 440.88 €

Recettes : 50 164.59 €

Déficit : - 73 276.29 € (résultat excédentaire reporté de 2020 : 38 442.84€)

Résultat de clôture : - 34 833.45 €

**Restes à réaliser**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

**Affectation du résultat :**

Au compte 1068 du Budget Primitif 2021 la somme de 34 833.45 € et en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 89 940.90 € (124 774.35 - 34 833.45).

11 voix pour 3 abstentions

Délibération n°3 – Vote du Budget primitif 2022 : (documents signés joints en annexe)°

M. Le maire précise que ce budget anticipe les augmentations d'énergie et qu'une erreur d'affectation de la CAF va permettre à la Comcom de nous ré-attribuer 9700 €.

Les tarifs de location de la salle vont être réétudiés par la commission associative.

Montant DGF globale de 54 550 € dont une DGF forfaitaire de 39 179 €.

Après la présentation du Budget primitif 2022, le Conseil Municipal décide de l'approuver et de le voter, comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| - Fonctionnement (dépenses / recettes) | 514 651.64 € |
| - Investissement (dépenses / recettes) | 143 481.45 € |

Vote à l'unanimité

#### Délibération n°4 – Vote des taux 2022

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de voter les taxes 2022 qui s'appliqueront en 2023, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 25,15 % (+ 1 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 51,56 % (+1 %)

Le montant global de ces recettes s'élève actuellement à 202 034 €

11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

#### Délibération n°5 – : Demande de subvention Amissur (barrières city Stade)

Après l'exposé de Mme Vincent, cette demande de subvention permettra de participer au financement du changement des barrières du city (matériaux en bois). Ce changement permettra aussi de sécuriser toute l'aire de jeux y compris le long de la rue du moulin et jusque la rue de Metz.

La prestation subventionnée comportera aussi la dépose des barrières existantes.

7 sociétés ont été consultées.

À l'unanimité.

#### Délibération n°6 – : convention de location terrain communal (modification utilisateur)

M. Meon était locataire de ce terrain route de Bouxières mais est décédé en 2021.

M. Ferro ayant aidé à l'entretien de ce terrain souhaite reprendre la location.

Le montant de cette location est de 93,17 € selon le taux d'affermage en vigueur.

13 voix pour et 1 abstention.

#### Délibération n°7 – nom de voirie à attribuer

Après l'exposé du maire, il y a 2 habitations dans la zone de la voie romaine : le haras de la vannoue et la maison d'un exploitant agricole. Le permis de construire de cette maison est consultable à la mairie. Cette demande de nom est à attribuer à la demande des services de l'État.

La voirie s'appellera donc "voie romaine".

Mme Lorrain et M. Belin ne prennent pas part au vote par manque d'informations au préalable du conseil.

11 voix pour et 1 abstention

#### Délibération n°8 – achat terrain boucle randonnée

Les boucles de randonnée sont de la compétence de la Comcom du Sud Messin.

Une boucle de randonnée qui passe sur la commune est figée mais il y a 2 points qui nécessitent d'être rendus public. Le 1er est en discussion avec le propriétaire (vers la vannoue) et le 2° est à proximité du clos Ernest (chemin).

Ce chemin sur 2 mètres est long de 350 mètres et son propriétaire a donné son accord pour le céder au prix de 1100 euros.

Prix total de la cession du chemin avec les charges (notaire, bornage) : 2500 € environ.

A l'unanimité